

TRAIT D'UNION

LA LETTRE D'INFORMATION DE **GILLES PARGNEAUX**, DÉPUTÉ EUROPÉEN

LE CHANGEMENT EN EUROPE QUE NOUS VOULONS MAINTENANT

Cher(e)s ami(es),

La victoire socialiste en France suscite un immense espoir en Europe. Avec l'accession de François HOLLANDE à la Présidence de la République, nous avons l'immense responsabilité de matérialiser nos propositions en matière de relance du projet européen.

L'obsession exclusive sur la réduction de la dette publique sans prendre en compte la nécessité de relancer l'activité économique a montré largement ses limites à l'heure où les pays européens sont plongés dans la récession et le chômage de masse.

Le consensus conservateur sur l'austérité comme réponse à la crise s'est heureusement fissuré grâce aux résultats du 6 mai 2012. Cette victoire attendue en France l'était aussi dans de nombreux pays européens comme en Espagne pour qui elle doit permettre de desserrer l'étau dans lequel les orientations économiques retenues par le couple SARKOZY-MERKEL retenaient ce pays. Dans le cas des Pays-Bas, jusque là dominés par une coalition de droite intransigeante sur la question des déficits, ils sont confrontés à une crise budgétaire et politique plaçant le parti travailliste en bonne position pour remporter les élections prévues en septembre. La victoire en France est aussi le début de la reconquête socialiste en Europe.

Comme François HOLLANDE, les travaillistes néerlandais souhaitent renégocier le traité «sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'union économique et monétaire» qui a été signé le 1er mars 2012. Il y a de fait un ralliement en Europe aux propositions socialistes en faveur des mesures de soutien à la croissance telles que défendues par François HOLLANDE. La Banque Centrale Européenne, par la voix de son Président, Mario DRAGHI, a elle-même évoqué devant le Parlement européen (PE) la nécessité de soutenir la reprise économique par la mise en place d'un «un pacte de croissance».

Nous sommes ainsi largement parvenus à changer les termes du débat européen en matière de politique économique en introduisant l'impératif de la croissance, de l'investissement et de la lutte contre le chômage. Avec le groupe des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, nous avons été à l'avant-garde dans la critique des politiques imposées par Nicolas SARKOZY et Angela MERKEL.

Nous continuerons ce combat pour faire rimer Europe avec prospérité et non plus austérité. Cet engagement nous le prenons non seulement pour les français mais pour tous les européens.

Avec la victoire de François HOLLANDE, nous amorçons la relance du projet européen.

GILLES PARGNEAUX
DÉPUTÉ EUROPÉEN



SOMMAIRE

- PAGE 2 & 3 → GRAND ANGLE :**
Des mesures efficaces pour mieux vous protéger contre les menaces transfrontières pour la santé
- PAGES 4 & 5 → SUR LE TERRAIN :**
de la grande circonscription Nord-Ouest pour échanger sur les dossiers européens au quotidien
- PAGE 6 → ENVIRONNEMENT ET TRANSPORTS :**
L'actu des commissions
- PAGE 7 → GROUPE D'AMITIÉ UE-MAROC :**
un pont entre deux rives
- PAGE 8 → POUR UNE ALTERNATIVE SOCIALISTE**

GRAND ANGLE



Pour mieux vous protéger contre toute une série de menaces sanitaires et prévoir une action pleinement coordonnée en cas de crise, nous élaborons aujourd'hui une proposition d'acte législatif visant à parer aux menaces transfrontières graves pour la santé. Tirant les enseignements de crises récentes dues entre autres à la pandémie de grippe A (H1N1) en 2009, au nuage de cendres volcaniques en 2010 ou à l'apparition de foyers d'infection à E. coli en 2011, nous souhaitons doter l'Union de moyens accrus pour nous préparer et faire face à de telles crises.



DES MESURES EFFICACES POUR **MIEUX VOUS PROTÉGER CONTRE LES MENACES TRANSFRONTIÈRES POUR LA SANTÉ**

En janvier 2012, j'ai été nommé rapporteur sur les menaces transfrontières graves en matière de santé pour la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire (ENVI). Cette proposition législative, soumise à la procédure de co-décision, est une première. Demandée unanimement par les ministres de la santé, cette décision va permettre de combler un vide législatif maintes et maintes fois dénoncé.

Pour mieux protéger les Européens contre une série de menaces sanitaires et prévoir une action pleinement coordonnée en cas de crise, nous travaillons à la rédaction d'un acte visant à parer aux menaces transfrontières graves pour la santé.

Tirant les enseignements de crises récentes telles que la «pandémie» de la grippe H1N1 en 2009, le nuage de cendres volcaniques en 2010 ou la bactérie E.coli en 2011, la Commission a présenté, le 8 décembre dernier, une série de mesures prévoyant les moyens et les structures d'une protection efficace des citoyens de toute l'Europe contre un vaste éventail de menaces sanitaires.

LES PRINCIPALES MESURES PROPOSÉES, PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE SONT LES SUIVANTES :

- étendre le mécanisme actuel de coordination applicable aux maladies transmissibles à toutes les menaces pour la santé d'origine biologique, chimique ou environnementale
- consolider le mandat du comité de sécurité sanitaire
- mieux se préparer aux crises, par exemple en permettant l'acquisition conjointe de vaccins
- prévoir la possibilité de reconnaître une «situation d'urgence sanitaire» européenne dans le but d'accélérer la mise à disposition de médicaments
- définir des mesures transfrontières d'urgence au niveau européen lorsqu'une crise se traduit par une mortalité à grande échelle et que les mesures nationales ne peuvent enrayer la propagation d'une maladie

A ce jour, les différents types de menaces transfrontières graves pour la santé ne sont pas abordés de manière cohérente à l'échelle de l'Union européenne. Les menaces engendrées par des événements biologiques, chimiques ou environnementaux ne sont pas traitées de la même manière que celles provoquées par les maladies transmissibles.

C'est ce vide législatif que nous allons combler en travaillant conjointement avec la Commission européenne et le Conseil des Ministres.



MON TRAVAIL DE RAPPORTEUR

Ces derniers mois, je me suis entretenu avec les représentants de la Commission européenne, du Conseil des ministres et du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies afin de déterminer de quelle façon nous pouvions mieux protéger la santé des citoyens européens des menaces transfrontières.

Aux précédents évoqués par la Commission européenne, d'autres scandales sanitaires tout aussi dommageables me sont venus immédiatement à l'esprit. Les affaires du médiateur, des prothèses mammaires PIP, des prothèses de hanche Johnson & Johnson, du vaccin ViraféronPeg, de l'anti-inflammatoire Vioxx et des hormones de croissances ne peuvent que nous faire douter de l'efficacité des systèmes de santé européens et de la capacité de réaction et de coordination des Etats membres face à ces crises sanitaires.

C'est pourquoi, la proposition législative ne peut se limiter aux maladies transmissibles à toutes les menaces pour la santé d'origine biologique, chimique ou environnementale.

Dans mon rapport, je demanderai donc la prise en compte des menaces sanitaires liées aux médicaments et aux dispositifs médicaux. L'Union européenne doit coordonner et gérer les crises engendrées par la mise sur le marché européen de produits ou de dispositifs dangereux.

LE PARLEMENT CONDAMNE LE SCANDALE DES PROTHÈSES MAMMAIRES PIP

Près de 90 000 femmes dans l'Union européenne ont reçu des implants mammaires en silicone défectueux par la société française Poly Implant Prothèse (PIP). En tant que rédacteur d'une résolution sur ce scandale sanitaire, je salue l'adoption de ce texte à l'unanimité, le mercredi 25 avril 2012, par les membres de la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire (ENVI).

Par cette résolution, le Parlement européen :

- appelle la Commission européenne et les Etats membres à renforcer leur coopération, notamment en matière de communication et de contrôle afin d'éviter qu'un incident similaire ne se reproduise
- demande à la Commission le renforcement des contrôles des dispositifs médicaux mis sur le marché, la garantie de transparence des organismes notifiés, l'amélioration de la surveillance de ces organismes par les autorités nationales, la création d'un système de traçabilité des dispositifs médicaux, la notification des effets nocifs des dispositifs par les associations de patients et les professionnels de santé aux autorités nationales
- évoque la mise en place d'un système d'autorisation avant commercialisation pour certaines catégories de dispositifs médicaux
- propose la création d'un passeport du receveur signé par le patient et le chirurgien et reprenant les caractéristiques de l'implant

Contrairement à la Commission européenne, je souhaite que les répercussions sanitaires d'un incident nucléaire soient couvertes par cette décision européenne. La catastrophe nucléaire survenue en mars 2011 au Japon à la centrale de Fukushima nous rappelle l'importance d'une réaction rapide et d'une coordination efficace.

Dans les prochaines semaines, je poursuivrai mes entretiens, organiserai des auditions publiques afin de sensibiliser le public aux dangers des menaces transfrontières en matière de santé et visiterai le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies à Stockholm afin de poursuivre la rédaction de mon rapport.

CALENDRIER LÉGISLATIF DU RAPPORT

Présentation du rapport : 20 juin 2012

Délai de dépôt d'amendements : 18 juillet 2012

**Adoption du rapport en commission ENVI :
18 septembre 2012**

**Adoption du rapport en séance plénière :
Octobre 2012**



- souhaite l'amélioration des procédures d'essai des implants mammaires, notamment s'agissant de l'interaction entre le matériau de l'enveloppe et le gel de remplissage
- recommande la création d'un registre national obligatoire des implants mammaires
- demande aux Etats membres de procéder à des inspections approfondies et fréquentes à l'improviste chez les fabricants

Nous appelons également la Commission à intégrer les points suivants dans la révision de la législation européenne sur les dispositifs médicaux annoncée pour juillet prochain : la mise en place d'un mécanisme de responsabilité clair pour les dispositifs médicaux et de règles précises en matière de responsabilité pénale et civile, la nécessité d'une demande d'autorisation de mise sur le marché pour les dispositifs médicaux dangereux, le recours aux inspections à l'improviste, le renforcement des contrôles des organismes notifiés, la réalisation d'essais supplémentaires de produits déjà sur le marché.

VISITE DE CEREPLAS À CAMBRAI

24 FÉVRIER 2012

Le 24 février dernier, je me suis rendu à CEREPLAS, une entreprise de Cambrai spécialisée dans la fabrication de dispositifs médicaux et en particulier d'implants mammaires. Avec un chiffre d'affaire qui double tous les trois ans, cette entreprise incarne l'excellence régionale en matière de santé. Alors qu'elle est à peine installée dans ses nouveaux locaux sur Actipôle, elle envisage d'ores et déjà d'agrandir ses locaux pour faire face à la demande de production. Cette visite aura aussi permis d'échanger avec le Directeur Général de l'entreprise, David LELEU, sur la résolution législative pour laquelle j'ai été nommé rédacteur concernant les implants mammaires en gel de silicone défectueux fabriqués par la société française Poly Implant Prothèse (PIP). Dans ce projet de résolution, nous avons voulu répondre aux préoccupations exprimées au lendemain du scandale des implants mammaires non-conformes de PIP. L'excellence médicale et le respect scrupuleux de la législation représentés par cette entreprise m'ont ainsi permis d'identifier les bonnes pratiques que nous devons promouvoir dans le cadre de la prochaine révision de la directive européenne sur les dispositifs médicaux annoncée par la Commission européenne. Dans le cadre de la résolution sur les prothèses PIP, j'ai ainsi proposé des amendements qui ont permis d'introduire le principe d'auto-



Mes propositions dans le cadre de la résolution législative sur les prothèses mammaires défectueuses de l'entreprise PIP à l'épreuve de l'excellence médicale de CEREPLAS.

risation de mise sur le marché (AMM) de certaines catégories de dispositifs médicaux comparable à celle délivrée pour les médicaments. J'ai également souhaité renforcer la coopération entre États membres quant aux procédures de notification lorsque des problèmes sont constatés en Europe. Cette résolution a été adoptée le 25 avril 2012 en commission environnement, santé et sécurité alimentaire. Cette visite aura certainement permis d'échanger avec les acteurs de terrain sur la faisabilité de certaines propositions mises en avant.



Visite dans le Denais à l'écoute de Super Diet, entreprise leader dans les compléments alimentaires.

Mercredi 11 avril 2012, j'ai effectué la visite de l'entreprise Super Diet à Wavrechain-sous-Denain, spécialisée dans la fabrication de compléments alimentaires. Cette entreprise propose un catalogue de 230 produits certifiés biologiques. La rencontre avec Christelle CHAPTEUIL, directrice générale de la société depuis janvier 2012, a permis d'aborder l'impact de la régulation européenne en matière d'allégations nutritionnelles et de santé. Dans le cadre du règlement du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, les entreprises comme Super Diet qui mettent en avant des allégations de santé doivent demander une autorisation

VISITE DE SUPERDIET À WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN

11 AVRIL 2012

après de l'Etat membre et de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Cette visite a constitué une opportunité pour écouter les difficultés que peuvent représenter les nouvelles exigences européennes. A l'heure actuelle, 222 allégations ont été autorisées par la Commission européenne et 1600 allégations ont été recalées. Dans les six prochains mois, toutes les allégations pour lesquelles l'EFSA a conclu qu'elles ne sont pas prouvées devront être retirées du marché.

Super Diet regrette ainsi que le mode d'évaluation de l'EFSA soit fait sur un modèle très restrictif, reprenant plutôt les exigences attachées à l'autorisation d'un médicament que d'un aliment. L'entreprise souhaiterait que le cahier des charges soit mieux précisé. J'ai interrogé, John DALLI, Commissaire européen à la santé et à la protection des consommateurs, sur cette question. Je serai vigilant pour que cette entreprise locale, contribuant au développement économique du Denais, ne soit pas pénalisée par l'évolution réglementaire actuelle.

VISITE DE RENAULT À DOUAI

12 AVRIL 2012

En tant que rapporteur pour la commission transports du Parlement européen (PE) sur le règlement européen relatif au niveau sonore des véhicules à moteur, j'ai effectué la visite de l'entreprise Renault à Douai, le 12 avril dernier, pour me saisir de l'impact industriel que cette législation aura sur les constructeurs automobiles, notamment dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Cette proposition de règlement concerne les voitures particulières comme les véhicules utilitaires légers et les poids-lourds. A l'heure actuelle, les émissions de bruit des véhicules à moteur sont régulées par 13 directives associées. La Commission européenne souhaite moderniser le cadre législatif avec un nouveau règlement qui prévoit une baisse des valeurs sonores limites (moins 4 décibels pour les véhicules moyens, moins 3 pour les poids-lourds) pour atteindre les 68 décibels d'ici 2017.

La rencontre avec le Directeur de l'entreprise, Philippe DESCAMPS, ainsi que la visite ont permis d'appréhender les contraintes spécifiques liées aux processus de fabrication automobile. Dans la mesure où il s'agit d'un secteur qui a subi de manière importante la crise économique et qu'il y a en Europe une surcapacité de

production d'environ 20%, nous devons donc veiller à trouver un compromis entre la nécessité de réduire le niveau sonore des véhicules et les contraintes économiques liées à l'adaptation du secteur industriel. Ce dialogue avec les acteurs industriels qui seront soumis aux changements est nécessaire. C'était tout l'enjeu de ma visite sur place.



Etude de terrain à Renault Douai sur l'impact industriel de mon rapport sur le niveau sonore des véhicules à moteur.

VISITE DU LABORATOIRE DELPHARM À LYS-LEZ-LANNOY

24 AVRIL 2012



A la découverte d'une activité méconnue à fort potentiel : le façonnage pharmaceutique.



DELPHARM est l'un des leaders du façonnage pharmaceutique (sous-traitance pharmaceutique). Son implantation dans le Nord-Pas-de-Calais remonte ainsi à 2006, lors de la reprise par DELPHARM du site de Lys-Lez-Lannoy au groupe pharmaceutique allemand Schering.

Ce site qui s'étend sur 31 000m² dont 14 000m² pour la production et le conditionnement possède ainsi un savoir-faire reconnu dans le domaine des produits hautement actifs, en particulier dans la production de comprimés hormonaux comme les pilules contraceptives, le traitement de la ménopause ou encore de la thyroïde. Cette entreprise dont environ 80% de la production se fait à l'exportation, majoritairement vers d'autres pays européens, produit également de 20 à 25% de médicaments génériques.

Cette visite aura permis de se saisir des enjeux relatifs aux médicaments et à leur commercialisation, notamment dans le cadre des débats que j'ai suivis en commission environnement, santé et sécurité alimentaire. Ainsi, le projet de directive sur l'information des patients pour laquelle je suis rapporteur aura un impact significatif sur des laboratoires comme Delpharm. Cette visite sur place a ainsi permis d'en saisir toutes les implications.

Au Parlement européen, je m'investis dans la commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire, dont je suis membre titulaire. Je suis également membre suppléant de la commission transport et tourisme.



COMMISSION ENVIRONNEMENT, SANTÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



ACTA : un barrage à l'accès aux médicaments génériques

Le destin de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA) se trouve, à présent, entre les mains du Parlement européen. Cet accord a fait grand bruit concernant les biens culturels. Cependant, ce texte représente également un risque majeur pour les médicaments génériques. Il affiche une volonté de bloquer la circulation de certains d'entre eux au nom de la lutte contre la contrefaçon.

Alors que ces médicaments sauvent des millions de vies dans les pays en développement, le traité confond faux médicaments et médicaments génériques sans licence, c'est à dire des médicaments qui ne respectent pas les brevets. Le non-respect des brevets n'est en aucun cas un signe de médicament contrefait ou dangereux. Au motif de la protection de la propriété intellectuelle, l'ACTA va étendre la portée des brevets dissuadant la recherche, la production et la commercialisation de médicaments génériques sans licence bon marché, alors que nous savons aujourd'hui qu'ils jouent un rôle primordial dans la lutte contre le SIDA, le cancer ou les maladies cardio-vasculaires dans les pays du Sud.

Nous avons assisté à plusieurs reprises à des blocages de médicaments génériques destinés à la lutte contre le VIH/Sida dans les pays en développement par les services douaniers d'États membres de l'Union Européenne, au motif de contrefaçons. Le traité ACTA offrirait un cadre juridique à ce genre de saisies tout simplement immorales et scandaleuses.

C'est pourquoi, je me bats, avec les socialistes européens, pour le rejet de cet accord en session plénière avant l'été.



Soupçons de conflits d'intérêts autour du mercure dentaire

Entre 17 et 18 tonnes! Telle est l'incroyable quantité de mercure qui est déversée chaque année dans les dents creuses des français, sous forme d'amalgame dit à tort «plombage» pour en obturer les caries. Il s'agit d'un record peu glorieux car le mercure, chacun le sait depuis longtemps, est un dangereux poison dont on essaie un peu partout de débarrasser la dentisterie. La Suède, la Norvège, le Danemark, le Canada en ont interdit l'emploi par les dentistes. Le gouvernement américain s'est prononcé pour la «suppression progressive des amalgames» de même que le Conseil de l'Europe. La Commission européenne continue cependant à faire cavalier seul, réaffirmant son opposition à toute interdiction des amalgames. Selon elle, «rien ne permet de conclure que l'utilisation d'amalgames dentaires dans les soins dentaires soit dangereuse». Fondé sur une étude peu objective du Comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux (CSRSEN), son avis doit être remis en cause. L'absence d'expert en médecine et la surreprésentation des dentistes dans ce comité doit être dénoncée. Seul groupe commercial de professionnels de la santé à soutenir l'usage de mercure, les organisations dentaires sont en charge des brevets de chaque amalgame. Ces dernières sont de facto responsables en cas d'effets secondaires provoqués par la poste de ces produits. L'identification de tels conflits d'intérêts doit pousser la Commission à revoir son avis au nom de la santé de nos citoyens!

COMMISSION TRANSPORTS ET TOURISME



Vers une réduction du niveau sonore des véhicules à moteur

Le bruit du transport routier et ferroviaire serait à l'origine de 50 000 attaques cardiaques mortelles et de 200 000 cas de maladie cardio-vasculaires chaque année en Europe. Ce constat alarmant a poussé la Commission européenne à rédiger un règlement spécifique sur le niveau sonore des véhicules à moteur tels que les voitures, les camionnettes et les camions. La commission transport m'a nommé rapporteur sur ce texte qui améliorera la qualité de vie des citoyens européens au quotidien. Dans le cadre de mon rapport, j'insiste particulièrement sur les points suivants:

la réduction des nuisances sonores de 4 décibels d'ici à 2019, la nécessité d'un texte similaire pour les 2 et 3 roues, la mise en place d'avertisseurs sonores dans les véhicules électriques afin d'assurer la sécurité des usagers «faibles» ou aveugles, l'affichage clair des nuisances sonores des véhicules dans les points de vente et l'introduction de limites chiffrées pour empêcher les pics de bruit intrusifs au-delà de 90 décibels.

Ces objectifs réalisables mais avant tout réalistes sont posés. Mon rapport doit, à présent, suivre la procédure législative habituelle. Son adoption en session plénière est prévue pour octobre prochain. Ce règlement sera par la suite examiné par les États membres. Je vous tiendrai bien évidemment informé de l'évolution des négociations.

GROUPE D'AMITIÉ UE-MAROC : UN PONT ENTRE DEUX-RIVES



UE-MAROC : UN AVENIR A FAÇONNÉ

C'est en tant que Président du groupe d'amitié Union Européenne-Maroc que j'ai organisé un déplacement de travail dans le Royaume du Maroc du 29 mars au 2 avril 2012.

Une fois arrivée dans la capitale marocaine, notre délégation s'est entretenue avec des personnalités issues du gouvernement, des parlementaires ainsi que des membres actifs de la société civile : le Chef du gouvernement marocain, M. Abdelillah Benkirane ; le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Aziz Akhannouch ; le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, M. Saadeddine El Othmani ; les Conseillers du Roi, MM. Omar Azziman et André Azoulay ; le Président de la chambre des Conseillers, M. Mohamed Biadillah ; des parlementaires issus de toutes les tendances politiques marocaines ainsi que le bureau exécutif du Rassemblement National des Indépendants (RNI) ; le Président du Conseil National des Droits de l'Homme, M. Driss Elyazami. Autant de rencontres promptes à nous procurer une image fidèle de la société marocaine et des différentes tendances qui la traversent.

Au cours de ces différents entretiens, la question du futur des relations commerciales entre l'Union Européenne (UE) et le Maroc a été régulièrement abordée. Après le rejet de l'accord de pêche entre les deux parties le 14 décembre 2011, il semblait évident que le manque de dialogue et de connaissance d'autrui était un problème crucial à résoudre dans la poursuite des relations économiques avec le Maroc. L'ensemble de nos interlocuteurs ont ainsi montré leur attachement aux accords commerciaux avec l'UE et ont souligné les bienfaits qu'ils apportaient quotidiennement aux marocains. Les Députés européens présents ont pu constater eux-mêmes

les retombées socio-économiques de ces accords grâce à la visite de plusieurs fermes agricoles dans

la région du Gharb. Soucis social et environnemental sont les piliers de la gestion de ces fermes où l'augmentation des exportations vers l'Europe profite aux petites et grandes exploitations. Face à ces succès, nous ne pouvons que souhaiter de renforcer davantage le partenariat : ce sont les propos que nous avons échangés avec les hommes politiques marocains et c'est la voie dans laquelle s'est engagée l'UE le 23 avril en ouvrant les négociations d'un accord commercial complet avec le Maroc.

Nos différents entretiens nous ont montré que le partenariat avec le Maroc ne devait pas être uniquement économique. Nos relations peuvent et doivent être approfondies dans les domaines politiques, éducatifs et culturels. Le renforcement du statut avancé du Maroc pourra se faire par exemple à travers la transmission d'expertise concernant la démocratie participative ou les échanges universitaires. L'UE s'est engagée à accompagner le Maroc dans son développement démocratique après le printemps arabe. C'est une volonté de l'Europe qui se traduit déjà dans des textes et qui doit désormais prendre la forme de réalisations concrètes.



LA QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL

Dans le cadre du déplacement au Maroc, notre délégation d'eurodéputés s'est rendue une journée à Laâyoune, la plus grande ville du Sahara marocain.

Cette zone dite du Sahara occidental est l'objet d'une opposition de longue date entre le Maroc et l'Algérie, chacun réclamant la souveraineté sur ces terres. Le Maroc s'est toujours positionné comme un interlocuteur raisonné et pragmatique pour sortir de cette situation. Deux arguments plaident en sa faveur : la meilleure qualité de gestion régionale marocaine et le risque terroriste dans le Sahel.

Notre délégation a pu constater l'étonnant développement de la ville de Laâyoune malgré les difficultés inhérentes à un territoire hostile. Alors qu'en 1975 il n'y avait que quelques tentes, la ville comporte désormais centre sportif, culturel, classes préparatoires... Autant de réalisations qui contrastent avec la situation humanitaire critique de la région voisine de Tindouf, sous gestion algérienne. Ce développement économique est ainsi le premier argument en faveur d'une gestion marocaine de la région. La dernière résolution des Nations Unies souligne par ailleurs la crédibilité de la proposition marocaine pour régler cette situation.

Il y a aussi une nécessité de stabiliser le sud du Maghreb face à la radicalisation islamiste dans la région du Sahel. La région est en effet un rempart contre les terroristes qui souhaitent se rendre sur le territoire de l'UE. En somme, sécuriser les Provinces du Sud, c'est sécuriser plus efficacement les frontières de l'Union Européenne contre le terrorisme. Le groupe d'amitié UE-Maroc soutient le Maroc dans sa volonté de régler ce différend frontalier. Aujourd'hui des personnalités importantes, telles que Martin Schulz, président du Parlement européen, et Martine Aubry, appellent également à trouver une solution rapide à la question du Sahara occidental.



POUR UNE ALTERNATIVE SOCIALISTE EN EUROPE : LA RESPONSABILITÉ QUE NOUS AVONS

En février 2012, j'ai été signataire de l'appel « pour une alternative socialiste européenne ». Dans ce texte nous faisons avec d'autres eurodéputés socialistes le bilan économique de la domination conservatrice dans une majorité d'États membres. A l'image de celui de la droite en France, le bilan européen des conservateurs est désastreux. La pauvreté augmente de nouveau. Le chômage atteint des niveaux inégalés.

Dans ce qui était censé être des économies sociales de marché, nous avons permis que diminuent les niveaux de vie, qu'augmentent les inégalités, et que s'accroisse la part du revenu revenant au profit des entreprises. Face à cette situation, des propositions alternatives s'imposaient pour permettre le renouveau européen.

A cette occasion, Jacques DELORS, ancien Président de la Commission européenne, est venu débattre des principales recommandations contenues dans cet appel à l'occasion d'une conférence au Parlement européen, le 28 mars dernier. Dans ce texte, nous plaidons en effet pour que la politique économique de l'Union européenne, focalisée sur l'austérité, reprenne enfin en considération les droits sociaux. Ceux-ci doivent figurer dans le Traité avec une mise en place des mêmes instruments de surveillance et de mise en œuvre que ceux qui existent pour protéger les libertés économiques.

Nous plaidons également pour une réforme budgétaire qui augmente les capacités du budget européen en vue de favoriser l'investissement dans les infrastructures européennes, en lien notamment avec la Banque Européenne d'Investissement. Ces investissements européens doivent également à terme être soutenus par des « project bonds » émis par l'Union Européenne et garantis par la BCE. Enfin, une taxe sur les transactions financières doit permettre de réduire les activités spéculatives et contribuer à la restauration de l'équilibre budgétaire des États qui sont venus à l'aide du secteur bancaire.

Ces mesures sont ainsi quelques unes des politiques que nous aurons la responsabilité d'imposer au niveau européen, derrière notre nouveau président socialiste, François HOLLANDE.



Blog de Gilles Pargneaux
www.gillespargneaux.typepad.fr

Retrouvez votre député
 sur Facebook et Twitter :



Site de la DSF
www.deputes-socialistes.eu



Site du S&D
www.socialistsanddemocrats.eu

UNE ÉQUIPE EUROPÉENNE À VOTRE SERVICE :

Perrine Andrzejewski
perrine.andrzejewski@europarl.europa.eu
 ☎ 00 32 2 283 74 40

Emmanuel Matz
emmanuel.matz@europarl.europa.eu
 ☎ 00 32 2 284 74 40

Hakim Lattef
abdelhakim.lattef@europarl.europa.eu
 ☎ 00 33 6 03 42 07 06



GILLES PARGNEAUX - PARLEMENT EUROPÉEN
 BÂT. ALTIERO SPINELLI - 146217
 60, RUE WIERTZ - B-1047 BRUXELLES
 ☎ 00 32 2 284 54 40 - FAX : 00 32 2 284 94 40
gilles.pargneaux@europarl.europa.eu

Permanence locale : 2 rue Watteau 59000 Lille ☎ 00 33 3 20 44 17 82